

**AVISU CESEC 2025-23<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2025-23**

*Rilativu à a*  
*Relatif à la*

**Dumanda di finanziamentu cunghjuntu in u quattru di u programma  
FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 pè a messa in opera funziunale è u  
sviluppu di l'estensione Internet.Corsica<sup>2</sup>**

*Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-  
2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension  
Internet. CORSICA*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** a lettera di presentazione di u 10 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Dumanda di finanziamentu cunghjuntu in u quattru di u programma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 pè a messa in opera funziunale è u sviluppu di l'estensione Internet.Corsica ;**

*Vu la lettre de saisine du 10 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet. CORSICA ;*

**Après avoir entendu, Alexandre VICAN, chef du service des usages et des services numériques ;**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Votants : 40

NPAV : 1 (D. Luciani)

<sup>2</sup> Rapport AC 2025/01/095

**À nant' à u raportu di Fabrice OGLIASTRO, per a cummissione pulitiche ambientale, asestu di u territoriu è urbanisimu addunita mercuri u 16 d'aprile di u 2025 ;**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement concernant la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet. CORSICA pour la période

2021-2028 au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

Cet objectif vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses.

De plus, l'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme

FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Pour rappel, le 24 juin 2011, par la délibération n°11/147 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la démarche d'obtention et d'exploitation de l'extension Internet. CORSICA.

La Collectivité de Corse est donc titulaire du. CORSICA et en assure sa mise en œuvre opérationnelle et sa commercialisation.

Depuis son lancement en janvier 2016 (phase d'ouverture générale), la croissance du volume des noms de domaine en. CORSICA a été régulière et dynamique.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le portefeuille de l'extension. CORSICA était composé de 2370 noms de domaine.

La présente demande de financement concerne la mise en œuvre opérationnelle et le développement du. CORSICA.

Le périmètre financier du projet est évalué à 600 000 € HT pour les 8 années, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Le plan prévisionnel des dépenses engagées et envisagées par année à 75 000€ HT

(90 000€ TTC) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028 :

Le plan prévisionnel des recettes envisagées pour la période 2025 à 2028 est le suivant :

Recettes : Année 2025 180 000€, année 2026 45 000€, année 2027 45 000€ et année 2028 90 000€.

Le plan de financement prévisionnel, sur 60 0000€ HT, proposé sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028 est le suivant :

Taux de 60% de subvention au titre du FEDER 21-27 soit 360 000 € HT et 40% d'autofinancement soit 240 000 € HT.

**Sur le rapport proprement dit, le CESECC émet les observations suivantes :**

**Le CESECC souligne**, en rapport aux difficultés financières que peuvent rencontrer les collectivités en général et la Collectivité de Corse en particulier, l'effort fait par la CDC d'aller capter les financements FEDER (à

hauteur de 60%); d'autant que ces fonds sont mobilisables pour des opérations commencées mais non encore achevées contrairement aux aides d'Etat.

**Le CESECC se réjouit** par ailleurs que la Corse soit dotée d'un nom de domaine de 1<sup>er</sup> niveau géré par les règles de l'internet mondial et de son attractivité, marque d'un attachement particulier, tant pour les résidents que pour les membres de la diaspora.

**Parallèlement, le CESECC entend que** la CDC, en tant que titulaire du nom de domaine «. corsica », et considérant l'aspect marketing et identitaire, a défini des règles strictes afin d'interdire l'emploi de certains noms de domaine sans son autorisation et qu'elle en a réservé et protégé d'autres au profit, par exemple, de collectivités territoriales.

Aussi, si le nom de domaine est protégé, le cabinet d'enregistrement accrédité par la CDC, par exemple OVH ou GANDI, doit demander son accord à la Collectivité afin de pouvoir en libérer l'utilisation.

Dans l'éventualité où le nom n'a été ni réservé ni protégé, **le CESECC entend** également que la délivrance ne s'effectue qu'après respect de critères précis et sous réserve de démontrer qu'un lien direct existe entre le demandeur et la Corse.

**Le CESECC émet un avis favorable au rapport relatif à la demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension internet «. corsica ».**

La Présidente,



**Marie-Jeanne NICOLI**